

Invitation à une activité de formation continue



Titre : L'initiation du traitement médical de l'insuffisance cardiaque par le médecin de famille

No d'activité : 68825

Date : mercredi le 06 février 2019

Lieu : Restaurant Le Samuel

Coordonnées : 291, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu

Objectifs

- Définir le rôle des soins primaires dans la prise en charge des patients insuffisants cardiaques atteint de d'autres comorbidités.
- Discuter des nouvelles analyses scientifiques et recommandations d'experts.
- Appliquer les recommandations d'experts à la pratique clinique afin d'améliorer la survie des patients.
- Utiliser l'expérience clinique des experts de la région quant aux nouvelles molécules en insuffisance cardiaque.

Président de séance : Dr André-H. Dandavino

Horaire

2019-02-06	18:30	20:00	Conférence	L'initiation du traitement médical de l'insuffisance cardiaque par le médecin de famille	Dre Jennifer Kennedy, cardiologue
------------	-------	-------	------------	--	-----------------------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Michaud au 514-250-6616 ou à anabel.michaud@novartis.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Novartis

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.